

## OBJECTIFS

- Etre capable de circuler dans des conditions normales sur route
- Etre capable de circuler dans des conditions normales en ville
- Etre capable de vérifier l'état du véhicule
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières

## POUR LE PERMIS A

- apporter des éléments théoriques spécifiques, à la conduite sécuritaire d'une motocyclette supérieure à 35 kw.
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoirs faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kw.
- Travailler le processus de détection-analyse-décision et action dans le cadre d'un audit de conduite.

## ENJEUX DE LA FORMATION

- La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.
- Les conducteurs de motocyclette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.
- L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.
- L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.
- **Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante** et votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière va vous guider dans votre progression.

### • LE DEROULEMENT

- La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.
- Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
- Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.
- Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

## PUBLIC / PRE REQUIS

- Candidat désirant conduire une motocyclette de moins de 35 Kw
- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Etre titulaire de l'assr pour les personnes nées à compter du 1er janvier 1988

### PERMIS A

- Etre titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans..
- Etre âgé d'au moins 20 ans.
- INTERVENANTS
- Titulaires BEPECASER ou Titre professionnel ECSR mention deux roues

### METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes magistrales et interrogatives pour les parties théoriques.
- Radioguidage pour les enseignements en circulation.
- Méthodes démonstratives, guidage dégressif et accompagnement vers l'autonomie pour la pratique hors circulation.
- Motocyclette de moins de 35 kw (plus de 35kw pour le permis A, 125cm3 pour les permis A1), piste adaptée aux exercices plateau.
- Véhicule de catégorie B pour suivre en circulation.

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

- 1 : Maitrise pratique sur piste(durée 8 heures minimum - séances individuelles ou collectives).
- 2 : Conduite (durée 12 heures minimum - séances individuelles ou collectives).

### PERMIS A ET FORMATION 125 ( 7heures de formation)

- Séquence 1 : Théorie (durée 2 heures).
- Séquence 2 : Maniabilité hors circulation (durée 2 heures).
- Séquence 3 : Circulation (durée 3 heures).

### LES EPREUVES

- 
- 

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

### VALIDATION

- Examen théorique général
- Examen pratique hors circulation
- Examen pratique en circulation

### FORMATION 125CM3

- Attestation de formation

### PERMIS A

- Attestation de formation
- demande de fabrication de permis au prés de l'ANTS